Communiqué de Presse – 30/01/2020

Les militant.e.s d'Action Non Violente COP 21 interpellent les élu.e.s de Rennes Métropole sur la mobilité douceet la qualité de l'air.

Les militant.e.s rennais.e.s d'Action Non Violente COP21 organisait dans la nuit de mercredi à jeudi la création de pistes cyclables afin de sensibiliser sur la thématique des transports, de la pollution de l'air. Puis le jeudi soir en conseil métropolitain pour le Plan de Déplacements Urbain, des militants ont interpellé les élus quant à l'urgence climatique avec plusieurs banderoles devant Rennes Métropole.

Ce jeudi 30 janvier, à l'Hôtel de Rennes Métropole, le conseil de Rennes Métropole a approuvé le Plan de Déplacements Urbains 2019-2030 (PDU). Ce plan est un moyen pour agir sur la politique de transport et de ce fait, sur la pollution de l'air. Lors de l'enquête publique en septembre 2019, Alternatiba Rennes avait alerté sur le manque d'ambition de ce PDU. Le Pacte pour la Transition présente justement des mesures autour des mobilités douces et de l'urbanisme afin de limiter l'impact climatique des transports.

Pour appuyer la prise de parole publique du collectif du Pacte pour la Transition et Alternatiba Rennes lors de ce conseil métropolitain, **des militant.e.s d'Action Non Violente COP 21 étaient présent.e.s devant l'Hôtel de Rennes Métropole.** Ils et elles ont interpellé les élu.e.s sortant de Rennes Métropole sur l'urgence de la situation et l'importance de mettre en place des mesures fortes, concrètes et décisives dans la lutte contre le dérèglement climatique.

En amont du Conseil Métropolitain, **durant la nuit de mercredi à jeudi, une quinzaine de militant.e.s d'ANV COP21 ont peint des pistes cyclables sur le boulevard de la Liberté, la rue de l'Hôtel Dieu et la rue Lesage** afin de sensibiliser la population et les candidat.e.s aux Municipales 2020 de Rennes aux problématiques de qualité de l'air et la place laissée aux modes de transport doux.

En effet, le secteur des transports représente la première source d'émissions de gaz à effet de serre au niveau national en raison de sa forte dépendance aux énergies fossiles. En 2019, 31% des émissions de gaz à effet de serre provenaient des transports. De plus, le secteur des transports est l'une des sources majeures d'émissions de polluants atmosphériques. Néfastes pour la santé, les particules fines sont responsables de 48 000 décès prématurés en France chaque année.

Il est primordial que les candidat.e.s s'engagent à développer les mobilités actives (marches, vélo) et à limiter la place des véhicules les plus polluants pour faire enfin de Rennes, une ville où il fait bon respirer.

Photos libres de droit disponibles ici : https://we.tl/t-WmmYM1r6bl

---

Action Non Violente COP 21 *est un mouvement populaire et non-violent pour relever le défi climatique. Les groupes locaux ANV COP 21 répondent à l' Appel « Debout et déterminé·e·s pour le climat » lancé en juin 2015, quelques mois avant la COP21. Ainsi, ils organisent des actions non-violentes et déterminées pour dénoncer des pratiques et projets climaticides. Les actions peuvent être symboliques, artistiques ou humoristiques, des actions directes d'interposition, d'occupation ou de blocage, des actions constructives ou de non-coopération et de boycott.*

Contact : Oumeima El Isbihani – 06 13 49 88 – elisbihani.oumeima17@hotmail.fr

Réseaux sociaux :Twitter et Facebook